



Fiche d'inscription individuelle

Ce document sera conservé 2 semaines puis détruit. (Partie à rendre en Mairie ou via votre association)

Nom :

Prénom :

N° portable :

Association partenaire :

Autorisations à cocher, si vous êtes d'accord. **Les quatre dernières sont obligatoires pour participer.**

- J'autorise la commune à utiliser mon image (photographie, vidéo) prise lors de la manifestation **le 26 septembre** pour la promotion de cette action et je renonce à tout droit de compensation ou de possession pour toute utilisation de ces images.
- Je suis assuré(e) personnellement car aucune assurance ne sera contractée pour l'opération.
- Je reconnais être informé(e) des gestes barrières et des mesures à respecter contre la Covid et m'engage à les respecter.
- Je m'engage à ne pas participer si je présente des signes de suspicion au Covid 19.
- J'ai pris connaissance des consignes de sécurité et m'engage à les respecter.

Ce bulletin signé doit être déposé en mairie ou au plus tard lors de l'accueil le jour de l'opération.

Date

Signature :

(Partie à conserver, jusqu'au jour de l'opération le samedi 26 septembre à 14h30)

Consignes de sécurité

- Utiliser des gants épais (les gants seront fournis mais seront en latex. Les allergiques sont priés de se munir de leurs propres gants).
- Prévoir un gilet jaune pour la visibilité.
- Mettre des chaussures résistantes et fermées de type chaussure de sport.
- Prévoir un masque, la commune vous en fournira un également.
- Ne pas toucher aux déchets dangereux (clous, seringues, produits chimiques, débris de verre...).
- Ne pas fumer.
- Les enfants devront être impérativement accompagnés d'un adulte.
- Prendre avec vous votre téléphone portable en cas de souci.
- Noter le numéro du responsable municipal et l'appeler en cas de problème ou de questions.
- En cas d'accident, prévenir d'abord les services de secours.
- Ne pas tenter de ramasser les déchets qui sont dans l'eau ou sur l'eau.
- Attention aux hauteurs de berges et aux abords des chemins pentus parfois glissants, aux trous dans les chemins.

Consignes COVID

- Groupe de 10 personnes maximum, chacune séparée de 2 mètres environ ou port du masque.
- Ces consignes peuvent évoluer en fonction de la situation et vous seront confirmées oralement le jour même. Si des signes de maladie apparaissent dans les jours qui suivent, se faire dépister et avertir la mairie.